

val de gâtine

Soutien maintenu au cinéma en milieu rural

Le conseil communautaire qui s'est tenu mardi soir, a notamment abordé l'audit en matière de ressources humaines et validé le soutien au cinéma.

Les élus avaient validé au printemps la nécessité de faire effectuer par un cabinet, l'analyse de la situation de Val de Gâtine, afin d'aboutir à un pacte financier et fiscal. L'automne débute avec un audit plus précisément ciblé sur les responsables de Val de Gâtine. « J'assume la responsabilité de cette demande, pour évaluer la pertinence de notre organisation de travail, précise Jean-Pierre Rimbeau, le président. Nous avons besoin d'un regard extérieur, c'est pourquoi je souhaite que l'on conduise un audit au sujet des ressources humaines, concernant les principaux cadres de la structure, élus compris. »

L'idée est notamment d'initier une démarche de co-construction, pour l'amélioration des pratiques et optimiser la qualité du travail entre le personnel et les élus. Quatre cabinets

ont répondu à la demande de la collectivité. Le cabinet Multi-cibles de Poitiers est retenu.

> **Cinéma en milieu rural.** La communauté continue d'assurer son soutien aux projections en salle à Champdeniers et à Coulonges-sur-l'Autize, qui accueillent une séance de cinéma deux fois par mois. L'assemblée vote l'élargissement à une troisième salle de projection. La commune de Saint-Pardoux rencontre prochainement le CRPC (Centre Régional de Promotion du Cinéma). Si le projet aboutit, Val de Gâtine prendra en charge l'adhésion annuelle.

> **Personnel.** Les régimes indemnitaires des agents issus des trois ex communautés (avant la fusion), n'étaient pas harmonisés. En septembre 2018, cent quarante et un agents sont rémunérés (trente-six d'entre eux n'ont

pas de régime indemnitaire). La volonté est d'harmoniser les régimes. Le groupe de travail reçoit la validation de l'assemblée pour poursuivre sa mission.

> **GEMAPI.** Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Le SIAH (Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique), continue de fonctionner tant que le syndicat de la Sèvre niortaise n'est pas créé. Celui-ci devrait l'être courant 2019. Une taxe GEMAPI a été votée. Le produit de cette taxe s'élèvera à 56.877 €.

> **Dématérialisation des marchés publics.** La dématérialisation des marchés publics, c'est le 1^{er} octobre 2018. A partir de cette date, tous les marchés supérieurs à 25.000 € seront dématérialisés (offre remise obligatoirement sous format numérique). Il s'agit d'un

changement important de pratique qui doit permettre un gain de temps et d'argent. Afin d'aider les artisans dans cette démarche, la communauté de communes Val de Gâtine organise trois sessions d'informations gratuites (durée 1 h 15). Lundi 8 octobre à 19 h au Centre cantonal de Coulonges-sur-l'Autize (20, rue de l'Epargne), lundi 15 octobre à 19 h salle de la MPT (à côté du terrain de sports) à Mazières en Gâtine, jeudi 18 octobre à 19 h dans les locaux de Val de Gâtine à Champdeniers (Place Porte Saint-Antoine). Ces rencontres dispensées par Christophe Laurens, spécialiste des marchés publics, sont ouvertes à toute personne souhaitant s'informer sur le sujet.

Renseignements complémentaires auprès de Pauline Viel au 05.49.25.62.66 ou par courriel : pauline.viel@valdegatine.fr